AMI 19 _ RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ TECHNICO-ÉCONOMIQUE ET PLAN D'AFFAIRES (INCLUANT UN AVANT-PROJET SOMMAIRE (FPA-APS), UN AVANT -PROJET DÉTAILLÉ ET L'APPUI À LA PASSATION DE MARCHÉS (APD-PM) DE LA SIRAT SA

Afin de consulter l'intégralité du dossier relatif à l'AMI **n°19-2026**, veuillez scanner le QR code ci-dessous, suivre les instructions, puis cliquer sur le lien qui vous sera communiqué.



Avis à manifestation d'intérêt international

Pays	:	République du Bénin
Projet	:	Projet de Mobilité Urbaine Durable dans le Grand-Nokoué (PMUD-GN)
Objet	:	Recrutement d'un cabinet pour la mission d'Etudes de faisabilité technico-économique et plan d'affaires (incluant Avant-Projet Sommaire (FPA-APS), un Avant-Projet Détaillé et l'appui à la passation de marchés (APD-PM)).
Référence PPM BM	:	BJ-SIRAT-499093-CS-QCBS
Référence SIGMAP	:	PI_PMUD-GN_117073
Avis N°		019 /PRMP/SIRAT/DP-AUA//CP-YFA/CSPPR/SPM/SP-PRMP du 14/09/2026

1. La République du Bénin a sollicité un financement de la Banque mondiale et de la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (AIIB) pour la mise en œuvre du **Projet de Mobilité Urbaine Durable dans le Grand Nokoué (PMUD-GN)**, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du **marché relatif à la réalisation de la mission d'Etudes de faisabilité technico-économique et plan d'affaires (incluant une étude technique niveau Avant-Projet Sommaire (FPA-APS), un Avant-Projet Détaillé et l'appui à la passation de marchés (APD-PM)) pour la mise en œuvre d'un système de transport public et son exploitation durable dans le Grand Nokoué.**

2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent :

Phase A – Etude de faisabilité technico-économique et plan d'affaires pour la mise en œuvre d'un système de transport public et son exploitation durable (FPA-APS)

- ⇨ **Tâche A1 :** Préparation des plans opérationnels et d'affaires du système de transport public multimodal, incluant la définition du dimensionnement de la flotte par mode (nombre de bus, d'embarcations lacustres et de moto-taxis régularisés) sur la base des projections de demande (O/D), des fréquences de passage et des niveaux de service cibles.
- ⇨ **Tâche A2** : Élaboration de l'avant-projet sommaire (APS) incluant (i) l'infrastructure routière et de l'infrastructure de bord de route et des installations associées, (ii) l'infrastructure lacustre (débarcadères, quais, installations d'accostage et équipements associés) ; (iii) pôles d'échanges intermodaux ; définition des nœuds de correspondance entre les différents modes (bus/lacustre, moto-taxi/bus, etc.), incluant leur localisation, leur conception fonctionnelle et les aménagements nécessaires pour assurer une interconnexion fluide et sécurisée.
- ⇨ **Tâche A3** : Définition des besoins en équipements et du plan d'acquisition pour les technologies de l'information, de la gestion des systèmes et de la communication.
- ⇨ **Tâche A4** : Définition des feux de circulation, de la planification de la circulation, du centre de gestion de la circulation et du plan de passation de marchés. Les 2/3 rues motorisés sont pris en compte dans les analyses de circulation et de rabattement ; néanmoins, la définition de leurs zones d'opération et de leur cadre réglementaire n'entre pas dans le

BON A LANCER

périmètre du présent marché ; elle s'effectuera dans le cadre des études sur le plan de circulation et sur la professionnalisation du transport artisanal). Le Consultant devra assurer la synchronisation et l'alignement de ses recommandations avec lesdites études.

- ⇨ **Tâche A5** : Définition de la billettique et du plan de passation de marchés, incluant la définition d'une structure tarifaire intégrée et coordonnée entre les différents modes de transport.
- ⇨ **Tâche A6** : Elaboration de l'évaluation économique du projet, incluant une modélisation financière détaillée par mode (recettes, coûts d'exploitation, besoins en subventions)

Les prestations relatives au plan de communication et de marketing seront confiées à une agence de communication recrutée dans le cadre du projet ; celles relatives à la politique et à la stratégie de stationnement sont intégrées aux termes de référence de l'étude du plan de circulation du Grand Nokoué. Le consultant pourra être sollicité pour mettre à la disposition de ces prestataires les éléments techniques utiles issus des tâches A1 à A6 et assurera la cohérence d'ensemble.

Phase B – Etude d'Avant-Projet Détaillé et appui à la passation de marchés (APD-PM)

- ⇨ **Tâche B1** : Sondages et autres investigations.
- ⇨ **Tâche B2** : Elaboration de la conception technique détaillée de l'infrastructure routière et des installations associées le long des corridors retenus, ainsi que de l'infrastructure fluvio-lagunaire (quais, débarcadères et équipements connexes) et pôles d'échanges, en veillant à renforcer la résilience climatique et l'inclusion.
- ⇨ **Tâche B3** : Préparation (i) des documents d'appel d'offres pour la sélection du contractant pour la réalisation des travaux relatifs à la tâche B2, ainsi que (ii) des spécifications techniques de la flotte (bus et bateaux) en vue, le cas échéant, d'une acquisition selon le montage qui sera retenu.

BON A LANCER

Les **services de consultant démarreront en mars 2027** pour une **durée de Seize (16) mois**. Le consultant devra mobiliser les moyens en personnel qualifié et mettre en place une organisation appropriée pour des prestations de qualité.

Les détails des Termes de Référence (TDRs) pour les prestations peuvent être obtenus via le lien électronique suivant : https://bit.ly/4zdKMfO

3. La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT), Structure de mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine Durable dans le Grand-Nokoué (PMUD-GN) invite les firmes de consultants éligibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les services.

 Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

N°	Critères	Pondération
1.	Être spécialisé dans le domaine des études en ingénierie des transports, en urbanisme, en Ingénierie civile, conception urbaine ou transport public urbain de passagers par bus, transport fluvio-lagunaire de passagers, infrastructures	20 points

	routières urbaines et ouvrages associés, pôles d'échanges intermodaux, systèmes de transport intelligents, ingénierie de la circulation et gestion du trafic prouvé par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, les statuts ou tout autre document. (**20 pts**).	
2.	Avoir réalisé au moins cinq (05) missions de Maitrise d'œuvre (Etudes et/ou contrôle) dans le domaine de mobilité urbaine ou de système de transport public en commun ou plans de déplacement ou aménagement de voiries urbaines et routes revêtues ou ouvrages d'art, au cours des dix (10) dernières années. (4 **pts par mission pour un maximum de 20 pts**).	20 points
3.	Avoir réalisé au moins trois (03) missions de conception et d'études de système de transport public en commun en agglomérations urbaines au cours des dix (10) dernières années. (**10 pts par mission pour un maximum de 30 pts**).	30 points
4.	Avoir réalisé moins deux (02) missions d'études d'aménagement de voirie urbaine primaire de type avenue ou boulevard au cours des dix (10) dernières années. (**5 pts par mission pour un maximum de 10 pts**).	10 points
5.	Avoir réalisé au moins une (01) mission d'études de conception et de structures d'ouvrages d'art de type passage dénivelé, échangeur au cours des dix (10) dernières années. **(10 points)**	10 points
6.	Avoir réalisé au moins une (01) mission similaire (conception et études d'un système de transport public en commun en agglomérations urbaines) exécutée en Afrique au cours des dix (10) dernières années. **(5 points)**	5 points
7.	- Présentation du cabinet/firme (prospectus, descriptif portant sur les informations générales relatives au cabinet/firme, la nature de ses activités, quelques grands projets réalisés) 2 pts - Moyens humains et matériels y compris organigramme du cabinet/firme 1,5 pts - Plan d'assurance qualité interne du cabinet/firme (certificat ISO dont la date de validité n'a pas expiré) 1,5 pts Ce critère sera évalué à travers la note de présentation du cabinet/firme, organigramme de structure et plan d'assurance qualité interne ou certificat ISO. En cas de groupement, tous les membres doivent satisfaire au critère.	5 points
TOTAL		**100 points**

La liste restreinte comprendra cinq (05) à huit (08) cabinets.

<u>NB :</u> Seules les attestations de bonne fin d'exécution des missions précédentes fournies par les cabinets seront prises en compte pour l'évaluation des manifestations d'intérêt.

Pour être retenu sur la liste restreinte, le cabinet doit obtenir une note supérieure ou égale à 70 points à l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

En cas d'égalité entre les Cabinets, le critère relatif à la **« missions de conception et d'études de système de transport public en commun en agglomérations urbaines au cours des dix (10) dernières années »** permettra de les départager.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

4. L'attention des Consultants intéressés par la présente mission est portée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissements (FPI) de septembre.

 Ces informations sont ouvertes à tous les cabinets et bureaux d'études éligibles au sens du Règlement qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : www.worldbank.org/procurement.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.

6. Un **Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

7. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : 8 heures à 12 heures 30 minutes dans la matinée et 14 heures à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi, heures locales (GMT+1).

8. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit et déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessous. Elles peuvent aussi être envoyées par mail (sous le format PDF) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le ..06.. octobre 2026 à 10 heures précises (heure locale : GMT+1) et porter expressément la mention :

 « Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour la réalisation de la « Mission d'Etudes de faisabilité technico-économique et plan d'affaires (incluant une étude technique niveau Avant-Projet Sommaire (FPA-APS), un Avant-Projet Détaillé et appui à la passation de marchés (APD-PM)) »

 BON A LANCER

 L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), 4ème étage bureau B 57 de l'Immeuble SCI Trait d'Union, Von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage ;

 Personne à contacter : Monsieur **Kouessi Michel YACOBI**, **Personne Responsable des Marchés Publics p.i.**, courriel : myacobi@sirat.bj avec copie à **prmp@sirat.bj / frkpadonou@sirat.bj**

 NB : le dépôt hors délais d'une manifestation d'intérêt ne constitue pas une cause de rejet, sauf dans l'hypothèse où la Société SIRAT SA aurait déjà procédé à une présélection d'entreprises sur la base des manifestations d'intérêt reçues.

Cotonou, le ...14 SEP. 2026.....2026

La Personne Responsable des Marchés Publics p.i. de la SIRAT SA,

PRMP

Kouessi Michel YACOBI.